

GHASSANE SALAMÉ

L'Islam en Arabie Saoudite

1. En Arabie Saoudite, l'Islam est, en quelque sorte, aux antipodes de ce qu'il était dans l'Iran du chah Pahlavi. Loin d'être distinct, extérieur, et finalement hostile au pouvoir, il en fait partie, le fonde et le rend légitime. En réalité, peu de pouvoirs établis dans le monde musulman peuvent rivaliser avec le royaume saoudien dans l'intimité de leur relation avec l'Islam. Le royaume est historiquement né, et a, par la suite, survécu grâce autant à l'ambition politique de la famille des Saoud qu'à l'action religieuse de Mohammad Ibn Abdel Wahhab (1703-1792), un réformiste intégriste, prêchant avec zèle le retour à l'Islam originel.

Le royaume saoudite est donc dit wahhabite, appellation fortement récusée par les intéressés qui préfèrent l'adjectif « unitariste ».

2. C'est que les Saoudites continuent d'affirmer qu'ils n'ont d'autre constitution que le Coran. En 1966, le roi Fayçal s'interrogeait : « Une constitution ? Pour quoi faire ? Le Coran est la constitution la plus vieille et la plus efficace du monde. » Il disait encore : « Nous ne croyons ni au socialisme ni au communisme, ni à toute doctrine en dehors de l'Islam. Nous ne croyons qu'en l'Islam. » Ses successeurs répètent, presque mot pour mot, ce genre de déclarations. Et il ne faut surtout pas y voir des effets de propagande. Certes le royaume tire-t-il du prestige de sa situation recherchée « d'Etat islamique exemplaire » et il est évident qu'il trouve là aussi, et dirais-je surtout, l'argument fondamental de sa légitimisation sur

le plan intérieur. Mais cela n'est pas tout. Bien avant le khomeinisme la *chari'a* islamique était la seule loi reconnue dans le royaume, y compris dans les domaines civils et commerciaux. Le royaume saoudite est un pays où le jeûne et les prières sont contrôlés par la police et où l'Islam imprègne fortement la justice, l'enseignement, la législation. Un décret de 1961 (publié probablement en réaction au flux nassériste) interdit expressément de professer dans le royaume toute autre idéologie que l'Islam. La *Zakat* coranique reste par ailleurs le seul impôt collecté par le gouvernement et le système bancaire, dans ce qui est devenu grâce au pétrole une citadelle hyper-monétaire, reste fort peu développé du fait de l'interdiction musulmane classique de l'intérêt. Voleurs dont les mains sont coupées, restaurateurs qui refusent de servir même des non-musulmans durant le Ramādan, cessation de tout commerce, de toute occupation au moment de la prière, punitions excessivement sévères infligées aux trafiquants d'alcool, silhouettes féminines emmitouflées de noir..., la vie quotidienne en Arabie Saoudite est celle d'un pays où l'Islam est, à tout moment, la référence de choix, le critère infail- lible du comportement, la Règle, la Voie.

Contrairement à l'image, à notre avis erronée, d'un Islam imposé à la population, l'Arabie Saoudite est un pays où l'Islam, assumé et vécu par la population bien avant l'émergence du pouvoir, a été progressivement institutionnalisé par lui, dans une tentative évidente, et jusqu'ici réussie, pour l'utiliser comme source de légitimité. C'est ce qui explique les égards avec lesquels la famille royale continue d'entourer les descendants du fondateur du wahhabisme, les Al ach Chaïkh dont trois à quatre représentants siègent en permanence au Conseil des Ministres. Ils sont, avec les autres représentants de l'instance religieuse, les bénéficiaires et, surtout, les garants de l'ordre supratribal instauré avec leur aide. Ils ne constituent certes pas un corps juridique uni mais leurs *fatwa* seules peuvent permettre une interprétation crédible de la *chari'a*. Dans la vie quotidienne les *māutaw'a*, sorte de corps militaro-religieux, répriment directement les manquements à la loi, sous la supervision d'un redoutable « comité pour l'imposition du bien et l'empêchement de l'interdit ».

Les milliers de Saoudiens fraîchement diplômés de Berkeley, les Saoudiennes qui ont connu Londres ou New York et même l'ensemble des habitants du Hijāz, cette province traditionnellement ouverte aux hommes (et aux idées) de l'étranger, sans compter les centaines de milliers d'immigrés (Américains, Libanais, Yéménites, Coréens, etc.) que l'enrichissement prodigieux du royaume a attirés et qui cherchent (et quelquefois réussissent) à échapper au dur *Saudi way of life*,

ceux-là et bien d'autres, hâtivement (et mal) urbanisés, trop rapidement mis en contact d'une société et d'un « développement » nouveaux, et peut-être aussi, certains princes « modernistes » ou simplement à la recherche d'une base idéologique à leurs ambitions... Tous ceux-ci, d'une manière consciente ou non, remettent progressivement en cause un ordre politico-religieux qui n'est pas vraiment adéquat avec leurs besoins, leurs projets, leurs ambitions. Mais l'Islam n'est pas qu'une religion et le pouvoir islamique est bien plus qu'un césaropapisme. L'Islam est le plus souvent vécu comme l'élément déterminant de l'histoire des peuples qui l'ont adopté et un facteur essentiel dans l'esquisse de leur avenir. Des « lois Combes » hâtives ou toute sécularisation forcée ne peuvent être qu'artificielles et peuvent même se retourner contre ceux qui, même bien intentionnés, les auraient initiées.

3. Si le pouvoir n'y recourt pas, c'est aussi parce que l'Islam constitue un aspect essentiel de la diplomatie saoudienne. L'absence d'une autorité islamique supérieure permet à tout Etat qui en reconnaît l'intérêt de prendre l'initiative d'un projet de système inter-islamique. Plusieurs pays (l'Egypte, l'Iran, le Pakistan) y ont recouru, à un moment ou à un autre de leur histoire. L'Arabie Saoudite a toutefois réussi à s'imposer, depuis quelques années, comme chef de file. Si Riyadh poursuit des objectifs politiques à travers un lien religieux, c'est parce qu'un rapport dialectique lie ces objectifs à des atouts d'ordre intérieur. Ainsi la poursuite des objectifs politiques (la lutte contre le communisme par exemple) l'amènera à revaloriser les atouts religieux, alors même que la maîtrise de ces derniers la poussera à dessiner une telle stratégie.

Contrairement à d'autres religions, l'Islam, en dépit de son universalisme, a une relation très intime avec l'espace. Les signes de cette relation sont nombreux : la prière se fait en direction de La Mecque et les mosquées sont construites dans la même perspective. Un des cinq devoirs du musulman est d'ailleurs d'accomplir, au moins une fois, le pèlerinage de La Mecque et s'il arrivait qu'il mourût là-bas, ses parents y trouvent l'expression d'une grâce divine. La garde des Lieux Saints est donc une charge auréolée d'un prestige tout particulier et qui permettait, de surcroît, de s'enrichir puisque le gardien pouvait imposer une taxe sur les pèlerins.

Depuis près d'un millénaire, la garde des Lieux Saints était entre les mains de la dynastie hachémite qui prétend descendre du Prophète et qui avait au moins l'avantage d'être une famille originellement *hijāzi*. Mais lorsque Ibn Saoud conquiert le Hijāz en 1925,

il ne pouvait guère choisir moment plus opportun : une année plus tôt le califat a été aboli, éliminant l'autorité formelle du Prince des Croyants sur La Mecque et Médine. Les tenants de l'autorité réelle, les hachémites, étaient au plus bas de leur prestige. Ibn Saoud, en entrant à La Mecque, se désigna immédiatement comme gardien des Lieux Saints. En juin 1926, il convoqua à La Mecque les représentants de différents Etats islamiques pour faire entériner par eux sa décision. Il trouva, de leur part, peu de collaboration. En octobre de la même année, les représentants de diverses tribus et bourgades de l'Arabie y montrèrent un peu plus d'enthousiasme. Les Etats islamiques, après une longue hésitation (de l'Egypte notamment), s'y résignèrent par la suite.

Les Saoudites étaient, de par leur unitarisme, peu préparés à une charge d'un caractère aussi « œcuménique ». Ils s'y adaptèrent progressivement pendant qu'ils essayaient de tirer des revenus financiers du pèlerinage et de se constituer un crédit auprès des autres gouvernements islamiques, comme dignes de la charge qui leur est revenue, crédit d'autant plus nécessaire que les hachémites n'avaient pas perdu l'espoir de reprendre leur place au Hijāz. Le 14 octobre 1925, Ibn Saoud écrit aux gouvernements des principaux Etats islamiques (Egypte, Iraq, Turquie, Perse et Afghanistan) : « Je ne veux pas être maître du Hijāz car c'est un mandat qui m'a été confié jusqu'à ce que les Hijāzis aient choisi un gouverneur qui puisse se considérer comme serviteur du monde musulman et qui travaille sous le contrôle des peuples islamiques. » Ce gouverneur sera, bien entendu, Ibn Saoud lui-même.

Très vite, Ibn Saoud cherchera à faire ses preuves. En mars 1926, il interdit aux tribus hijāzies, qui en vivaient, d'exploiter de mille sortes les pèlerins (droits de péage, d'escorte, de protection ; vente d'eau sacrée, d'amulettes, etc., une pratique que l'on retrouve dans la plupart des lieux de pèlerinage), sous peine de mort. En août, il fit adopter une constitution du royaume du Hijāz, signe de son désir d'éviter tout arbitraire. En octobre, alors qu'il y est pressé par les *Ikhwān*, il affirme qu'il ne touchera pas au tombeau du Prophète à Médine et ne permettra pas à ses troupes de le raser, comme on leur en prêtait l'intention. L'année suivante, il exerça son autorité sur les pèlerins égyptiens, leur enlevant certains de leurs privilèges et les obligeant à accomplir le pèlerinage sans escorte armée, comme ils en avaient l'habitude. La « Koswa » ou couverture de la pierre noire serait dorénavant un privilège exclusif des Saoudites, ainsi que le lavage symbolique de la pierre.

En contrepartie de ces droits exclusifs (dont une taxe qui leur

rapportait 5 à 10 millions de dollars, bon an, mal an), les Saoudites entamèrent des travaux, dans la limite de leurs moyens, pour améliorer le sort des pèlerins (transport, eau, hygiène). Plus tard, quand le royaume connaîtra les débuts d'une expansion, il placera la question des Lieux Saints à la tête de ses préoccupations. Le crédit qu'il reçut dès le départ sera rehaussé par d'autres initiatives accueillies favorablement par les musulmans du monde entier : le 4 janvier 1950, le royaume réserva l'accès des Lieux Saints aux seuls musulmans. Les revenus pétroliers permettaient, en 1952, d'abolir la taxe sur les pèlerins puis d'entreprendre des travaux ambitieux : construction d'hôpitaux immenses dans les alentours des Villes Saintes et des autoroutes pour y conduire, ou encore agrandissement de la cour du *haram* de La Mecque et de celui de Médine (travaux qui nécessiterent des centaines de millions de dollars).

Ces dépenses, cet entretien méticuleux, cet intérêt ostensible pour la grandeur de l'Islam et pour son prestige dans le monde peuvent être constatés, tous les ans, par les pèlerins du monde entier et surtout par leurs dirigeants. Car « les provinces du monde islamique » envoient, tous les ans, une délégation officielle aux Lieux Saints, présidée souvent par un chef d'Etat, ou de gouvernement. Discrètement, mais résolument, les souverains saoudites ont tiré profit de cette réunion politique informelle annuelle pour exprimer leur point de vue sur les questions qui leur paraissent centrales. L'analyse des discours de Fayçal, par exemple, montre que le roi réservait à cette occasion ses discours les plus importants, et qu'il a profité de cet endroit prestigieux pour lancer ses projets d'alliance ou de congrès islamiques. La garde des Lieux Saints permet par ailleurs d'accorder aux Saoudites un titre légitime pour avoir leur mot à dire dans la question de Jérusalem, troisième en importance des Villes Saintes de l'Islam.

4. L'Islam paraît donc être autant une source de légitimisation interne qu'un outil précieux d'action diplomatique. La révolution iranienne ou d'autres interprétations de l'Islam (celle de Kaddhafi par exemple) ont cependant pour effet de montrer que le pouvoir saoudite ne peut, en aucun cas, avoir le monopole de l'interprétation politique de l'Islam. Ceci peut être important lorsque l'on rappelle que si le pouvoir est wahhabite, toute la population ne l'est pas. La majorité des habitants du Hassa, la province orientale, est chiïte et a souvent souffert du fanatisme sunnite professé par les Saoud. La province occidentale, le Hijāz, est certes sunnite mais fort peu

enthousiaste à adopter l'interprétation wahhabite fondamentaliste de la Sunna. La combinaison de ces différences doctrinales, de particularismes régionaux (le royaume fait trois fois la France) et de modèles (sinon d'influences) extérieurs constitue probablement la situation la plus propice à une dissension. Tout indique que les dirigeants de Riyadh en sont conscients.